

1.4 MOYENS

L'équipe de Territoires & Paysages privilégie une **démarche de terrain** en étroite collaboration avec le porteur de projet et les autres experts et acteurs mobilisés.

Un arpentage terrain a été réalisé dans des conditions météorologiques favorables en **novembre 2021**.

Sur la base de données cartographiques et techniques, photos, cartes, coupes, croquis, photomontages, vues dynamiques permettent de visualiser au mieux le futur projet dans son environnement.

S'agissant de décrire les paysages, plusieurs outils sont mobilisés :

- les **photos** pour montrer la réalité du terrain.
- les **coupes topographiques** pour mettre en relation les échelles du paysage avec celle des panneaux photovoltaïques. Utilisées parallèlement aux photomontages, elles permettent une représentation objective du projet dans son environnement. Les comparaisons de proportion (entre une vallée et un parc photovoltaïque) et les points de vue (entre un monument et des panneaux photovoltaïques) y apparaissent nettement. Les échelles verticales (souvent dilatées) et horizontales sont précisées pour que la coupe ne soit pas soumise à interprétation. La coupe avec exagération altimétrique est utilisée pour rendre compte des successions du relief et vérifier les phénomènes de visibilité et de covisibilité de certains éléments. Il est également précisé dans la légende que les éléments du paysage sont représentés de façon schématique.
- les **cartographies** permettent de spatialiser l'information et de synthétiser les enjeux et les sensibilités vis-à-vis du projet en fonction des différentes aires d'étude.
- les **cartes de visibilité** permettent d'identifier de manière théorique les zones visuellement impactées.
- le **croquis interprétatif** permet de mettre en avant des éléments mis au même niveau par une photographie et de saisir ainsi les structures paysagères principales. Les caractéristiques liées à un territoire peuvent ainsi être distinguées. Les commentaires directement apportés sur le dessin permettent une compréhension rapide et directe des questions posées par l'implantation des panneaux photovoltaïques.

- le **bloc-diagramme** permet de faire ressortir une réalité de manière rapide et synthétique, associant la vue en perspective et le dessin. Il est particulièrement adapté à la description des structures paysagères et de leur organisation.

1.5 BIBLIOGRAPHIE

- **Guide de l'étude d'impact Installations photovoltaïques au sol** - Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - 2011
- **Plan de Paysage Ardèche**, PNR des Monts d'Ardèche, SCoT Centre Ardèche et SCoT Ardèche Méridionale, 2016 : www.plandepaysage-ardeche.fr
- **Atlas pratique des paysages d'Auvergne**, DREAL Auvergne, 2015
- **Observatoire régional des paysages**, DIREN Rhône-Alpes, 2006
- **Inventaire des paysages de la Haute-Loire**, DIREN Auvergne - CAUE 43, 2001
- **Office de tourisme des Gorges de l'Allier** : www.gorges-allier.com
- **Office de tourisme Montagne d'Ardèche** : www.montagnedardeche.com

1.6 AIRES D'ÉTUDE

Chaque aire a été ajustée au regard de la morphologie du territoire étudié. Les limites s'appuient essentiellement sur des lignes de force du relief qui jouent un rôle majeur dans les relations de visibilité et sur des éléments humains et patrimoniaux remarquables. Les limites peuvent parfois suivre des éléments structurants du paysage situés dans des zones de plateaux, comme des grands axes routiers par exemple.

Trois aires d'étude cadrent l'analyse :

- **Une première aire dite « éloignée »** est utilisée pour l'analyse du grand paysage à travers notamment l'étude des unités paysagères et de la morphologie du territoire. A cette échelle, il s'agit de montrer les « intervisibilités » avec les éléments du patrimoine (protégés ou non), les lieux de fréquentation et les grands axes de déplacement. Cette aire s'étend dans un rayon de **+/- 10 kilomètres** autour de la Zone d'Implantation Potentielle et correspond au **bassin visuel** du futur projet. Cette aire d'étude englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, vallée...) qui le délimitent ou encore sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (monument historique, site...). L'aire d'étude éloignée est située entre la vallée de l'Allier et la Margeride à l'ouest, le plateau ardéchois à l'est et au sud et les gorges de la Loire au nord.
- **Une deuxième aire dite « rapprochée »** est définie pour analyser les perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien » depuis les espaces habités et fréquentés avec lesquelles le projet devra composer pour construire un paysage cohérent. Son rayon varie de **+/- 3 kilomètres** autour de la Zone d'Implantation Potentielle. Elle correspond également à la zone de composition, utile pour définir la configuration du projet et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les panneaux du parc photovoltaïque sont les plus prégnants. L'aire d'étude rapprochée correspond à la jonction du plateau du Devès (Haute-Loire) et du plateau ardéchois (Ardèche).
- **Une troisième aire d'étude, la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)**, correspond à l'emprise même du projet, des panneaux photovoltaïques aux voies d'accès. Elle permet d'aborder les variantes et de définir l'implantation des panneaux photovoltaïques et les mesures d'insertion aux abords du projet.

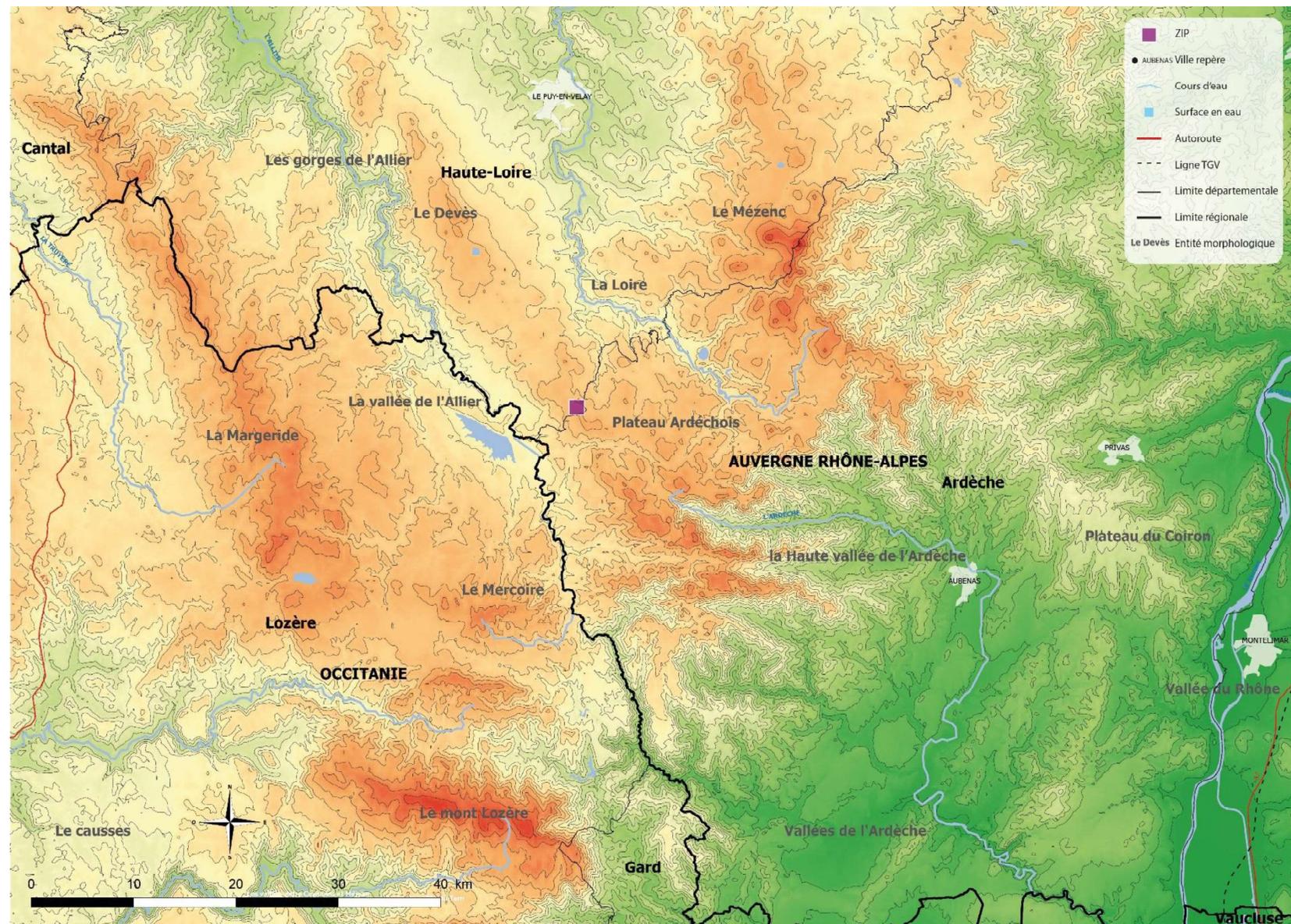


Figure 2 : Les plateaux agricoles - T&P



Figure 3 : Les rebords des plateaux - T&P

Figure 4 : Localisation de la Zone d'Implantation Potentielle à l'échelle du grand paysage



2 CONTEXTE ADMINISTRATIF ET STRATÉGIE PAYSAGÈRE

2.1 CONTEXTE ADMINISTRATIF

Le projet de parc photovoltaïque se situe sur la commune de **Saint-Paul de Tartas** qui appartient à la **communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles** (20 communes - 5 196 habitants) et couverte par le **SCoT du Pays du Velay** qui regroupe 114 communes du centre de la Haute-Loire.

Le **document d'orientation et d'objectifs** (DOO) du SCoT recommande de « promouvoir la réalisation d'études d'opportunités et de faisabilité pour de la production renouvelable électrique centralisée sur les **espaces fonciers inoccupés et non protégés** : anciennes friches industrielles, carrières, anciennes décharges... » (Orientation 35 - Développer la production d'énergies renouvelables).

Loi Montagne

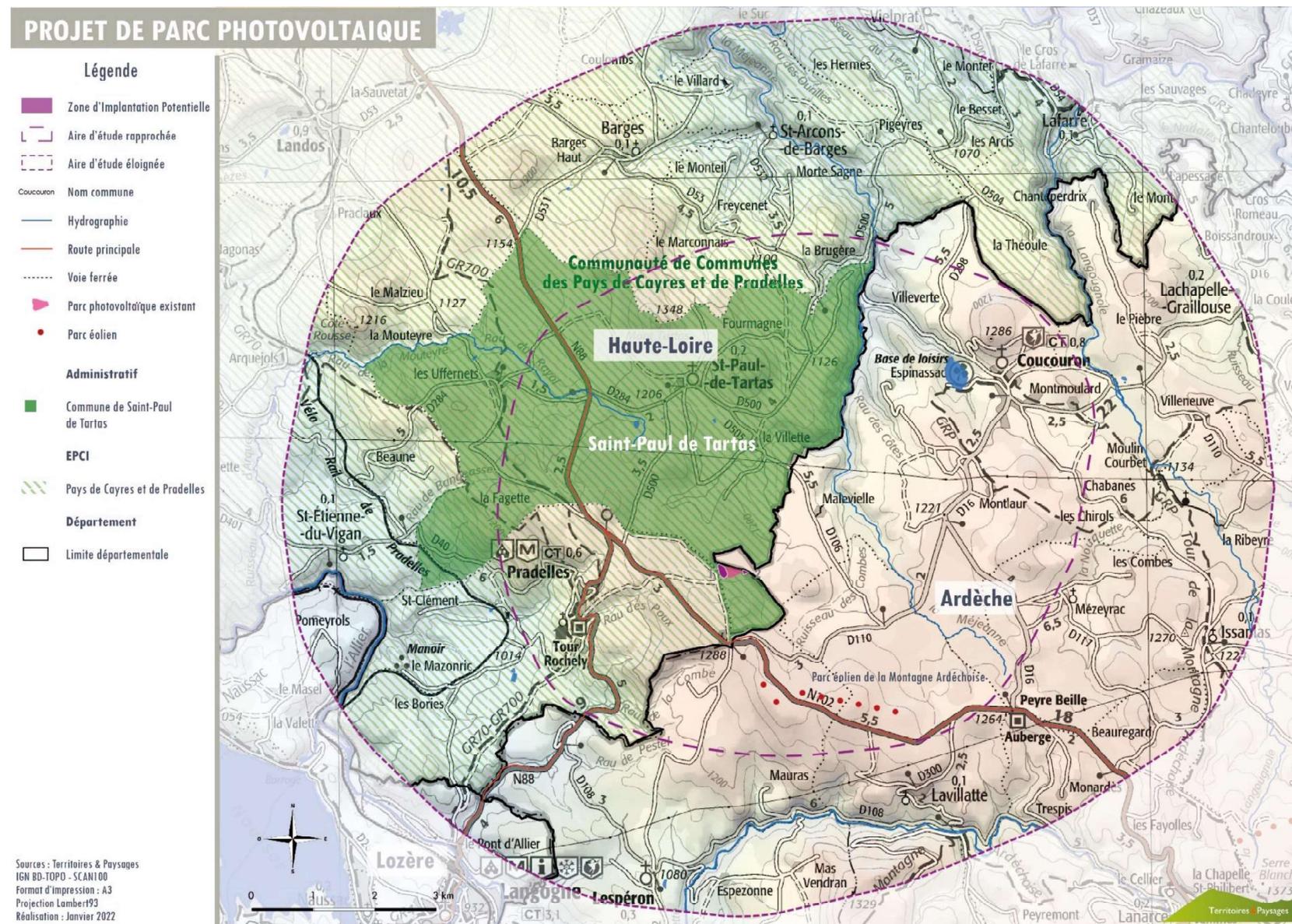
La commune du projet est concernée par l'application des dispositions de la loi relative au développement et à la protection de la montagne, dite loi Montagne. Datant du 9 janvier 1985, cette loi a pour but principal d'établir un équilibre entre le développement et la protection en zone de montagne.

Les principaux objectifs poursuivis, en matière de protection du paysage sont :

- La préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard ;
- La maîtrise de l'urbanisation par une urbanisation nouvelle en continuité des bourgs, villages et hameaux existants ou sous forme d'hameaux nouveaux intégrés à l'environnement (sous réserves) ;
- La maîtrise du développement touristique, notamment de l'implantation d'unités touristiques nouvelles (UTN).

La continuité bâtie exigée par rapport aux constructions existantes vise le développement d'une urbanisation moins consommatrice d'espace et permet de réduire la tendance de ces dernières décennies (création de nouveaux quartiers isolés et développement d'un tissu diffus). Néanmoins, la question de l'intégration paysagère reste entière. Il faut porter une attention particulière à la qualité architecturale et à la forme paysagère proposée afin d'assurer la cohérence entre l'existant et l'urbanisation récente.

Figure 5 : Contexte administratif et aires d'étude



3 ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

3.1 SOCLE PAYSAGER

Le **Devès** est un vaste plateau basaltique d'altitude séparant les gorges de la **Loire** et de l'**Allier**. Il est parsemé de nombreux témoins de l'activité **volcanique** : gardes (collines coniques correspondant à d'anciens cratères de volcans érodés), couleur rouge-brun de la terre, maar (reliefs en creux liés à des cratères d'explosion). Le **rebord** et la **pointe sud du Devès** font la transition avec le **plateau ardéchois** au sud-est. Cet autre plateau d'altitude est également marqué par le volcanisme, il est surplombé ponctuellement par des monts, des serres et des succs. Des **vallées secondaires**, affluentes de la Loire ou de l'Allier (Méjeanne, Espezonnette, Langougnole), entaillent les plateaux.

La morphologie et le caractère **ouvert** du paysage laissent entrevoir de larges et lointains points de vue (Mézenec, Margeride...) depuis les routes, les villages ou certains sommets comme le mont Tartas.



Figure 6 : Le plateau ardéchois - T&P



Figure 7 : Le plateau cultivé du Devès - T&P



Figure 8 : Le mont Tartas - T&P



Figure 10 : La pointe sud du Devès s'ouvrant sur la Margeride - T&P

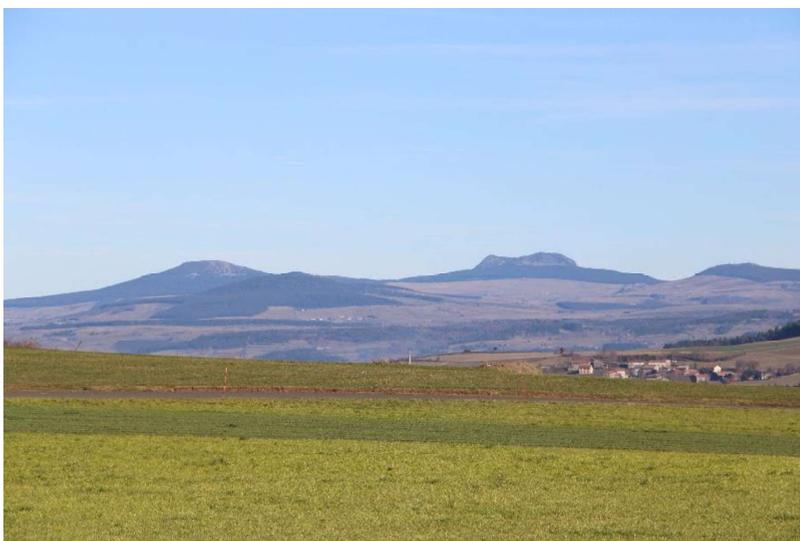


Figure 9 : Les vues lointaines depuis le Devès sur le Mézenc et les succs - T&P



Figure 11 : La vallée boisée et encaissée de l'Espezonnette - T&P

Figure 12 : Bloc diagramme du socle paysager de l'aire d'étude éloignée (source : T&P)

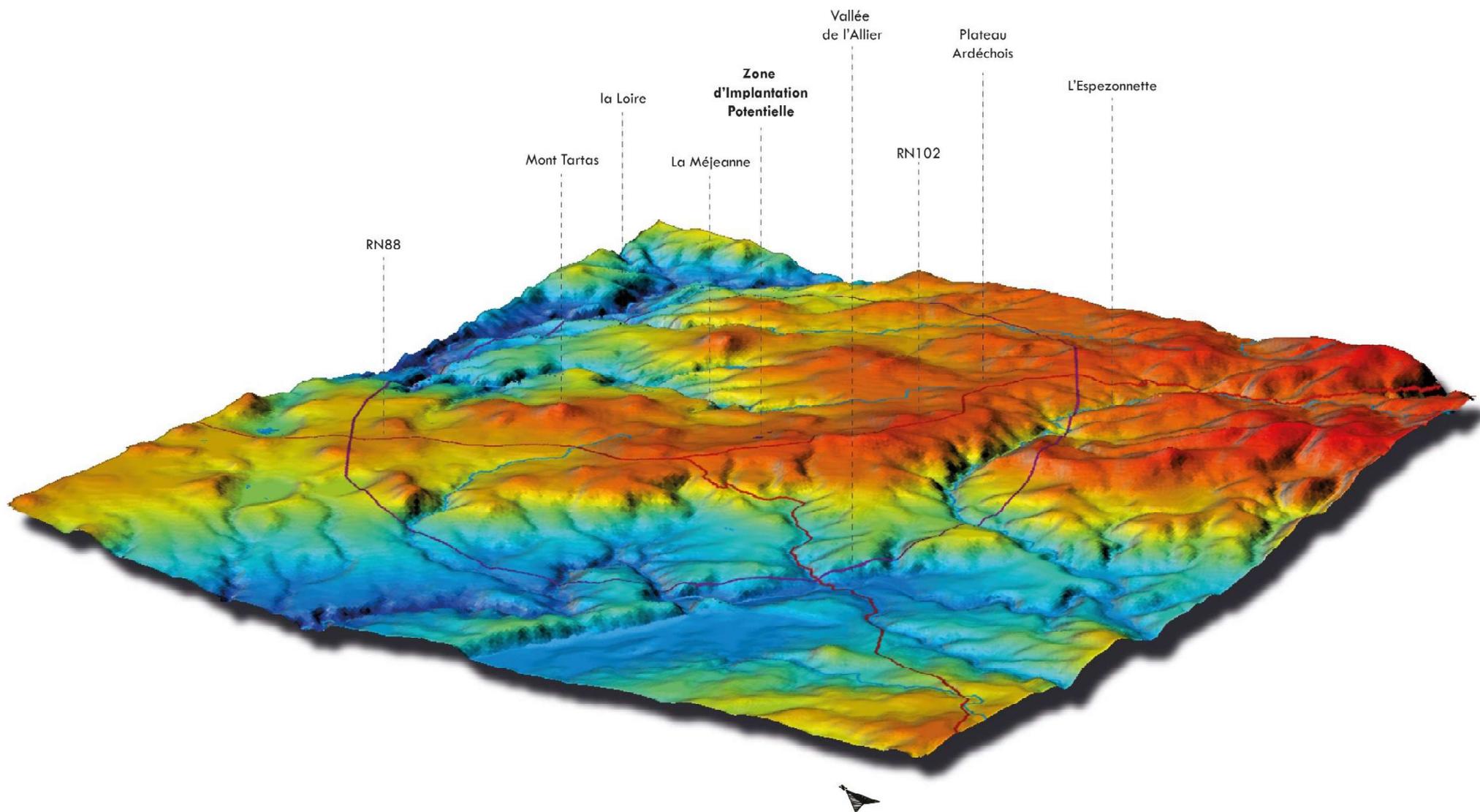


Figure 13 : Structure morphologique de l'aire d'étude éloignée

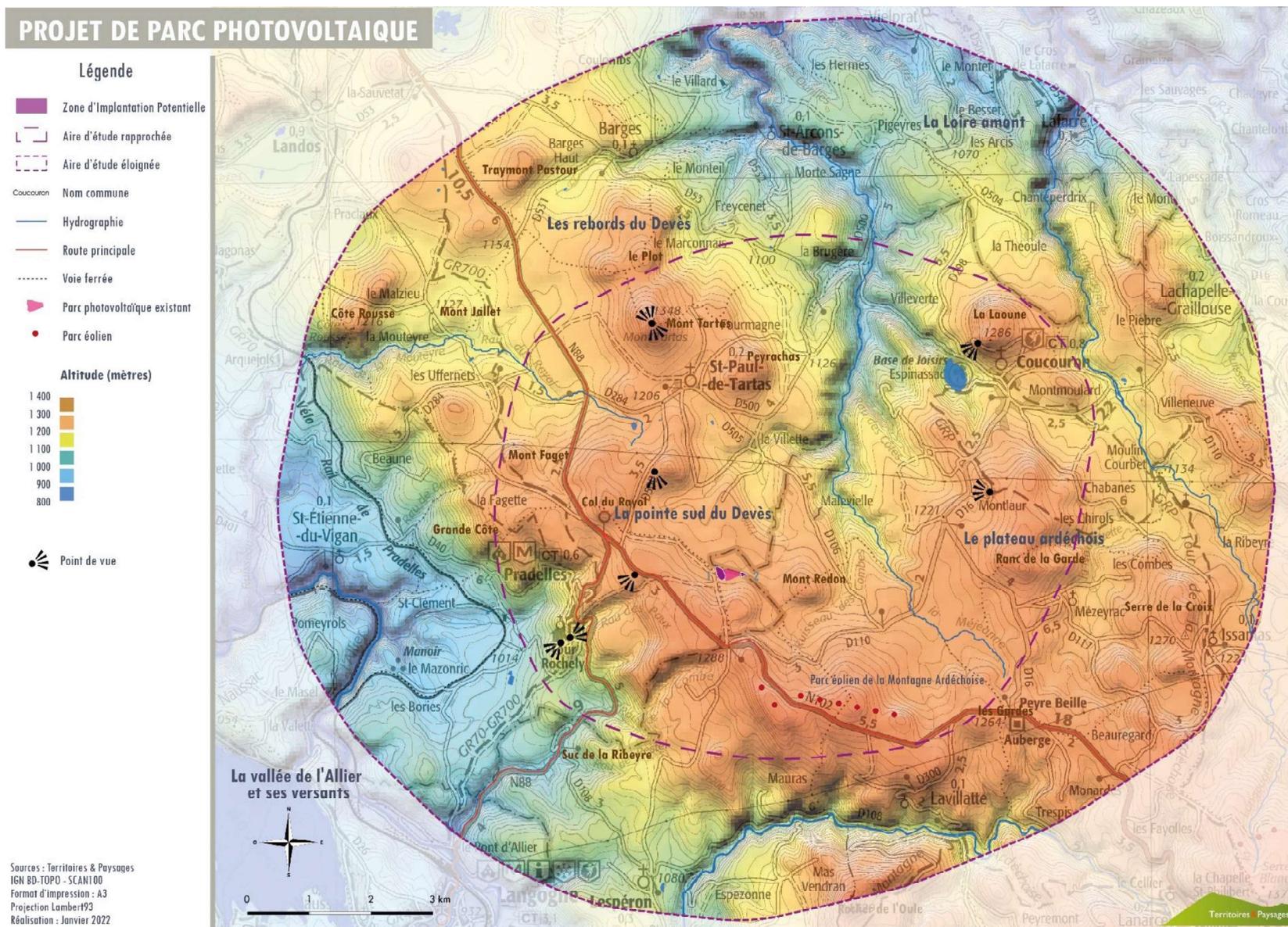
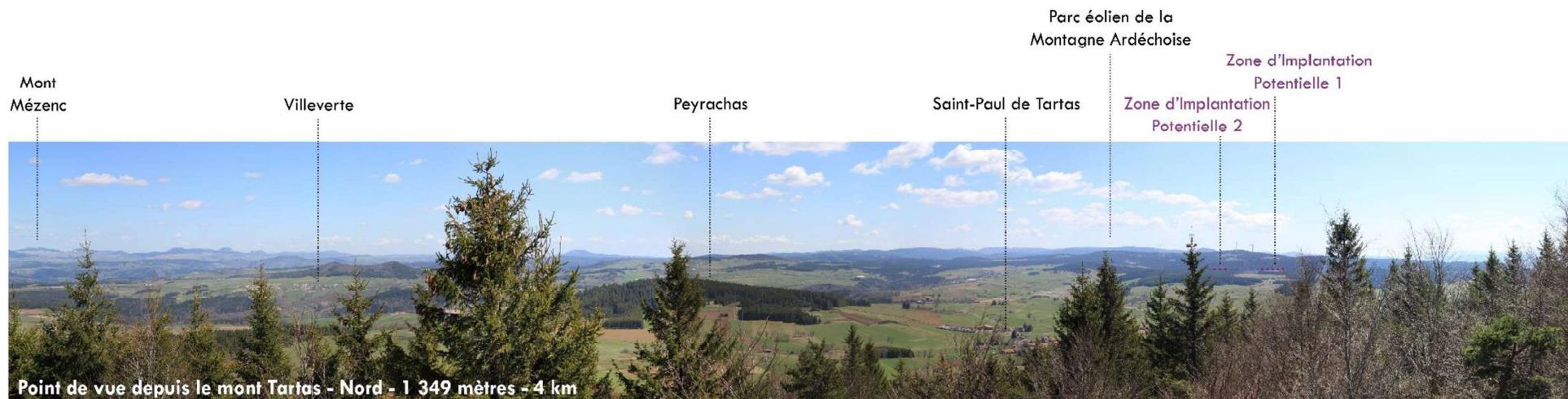


Figure 14 : Prises de vue 1 et 2 à l'échelle du grand paysage (source : T&P)



3.1.1 Climat

Les effets de l'altitude associés à la topographie plane font du Devès et de la montagne ardéchoise une région au climat montagnard rude. Les moyennes mensuelles montrent des hivers rigoureux et longs. Il gèle régulièrement de la mi-octobre jusqu'à la mi-mai. L'été reste frais et les gelées ne sont pas exclues. Les événements pluvieux intenses sont fréquents. La variabilité des précipitations est très importante. Les mois les plus arrosés sont toutefois octobre-novembre, les plus secs juillet-août. L'enneigement est fréquent et irrégulier avec des épisodes neigeux importants (supérieurs à 10 cm) entre la mi-décembre et la mi-avril. L'épaisseur totale annuelle de neige est très fluctuante : de 0,5 à 3 m suivant les années. Le givre enfin est un phénomène particulièrement important. Les plateaux sont traversés par des vents d'ouest (la traverse et la bise noire) apportant des pluies et des vents du sud chauds qui font fondre la neige. Mais le vent le plus perturbateur est la "burle", violent vent du nord accumulant la neige en congères. Les conséquences de ces conditions climatiques sont nombreuses : circulation difficile pendant la saison hivernale, isolement des habitants, adaptation de l'habitat, tourisme hivernal...

L'ensemble de ces conditions climatiques limite les visibilité, le brouillard efface les éléments du paysage et la neige modifie les perceptions.



Figure 15 : Le brouillard dans les vallées - T&P



Figure 16 : La neige sur le plateau ardéchois - T&P

3.1.2 Structures végétales

Sur le plateau ardéchois ainsi que dans les vallées de l'Allier et de la Loire, le paysage est caractérisé par la présence importante des **bois** (forêt de Lavillatte, de Lafarre...). Sur le plateau du Devès, le paysage est plus ouvert avec une agriculture plus marquée. Les boisements sont plus fragmentés, souvent cantonnés aux sommets (les gardes). La forêt se compose de deux grands types : les forêts naturelles anciennes, constituées de vieux sujets et les forêts d'exploitation, souvent très morcelées. Selon les espaces, la forêt est mixte ou « monospécifique », composée essentiellement de **résineux** (pins sylvestres, sapins, épicéas) et de **hêtres**. Les plantations forment des limites franches dans le paysage. Des **landes** de végétation basse (genêt, myrtille) se développent sur les lisières des espaces boisés. Le territoire compte également des milieux naturels intéressants pour leur biodiversité : **pelouses, tourbières**.

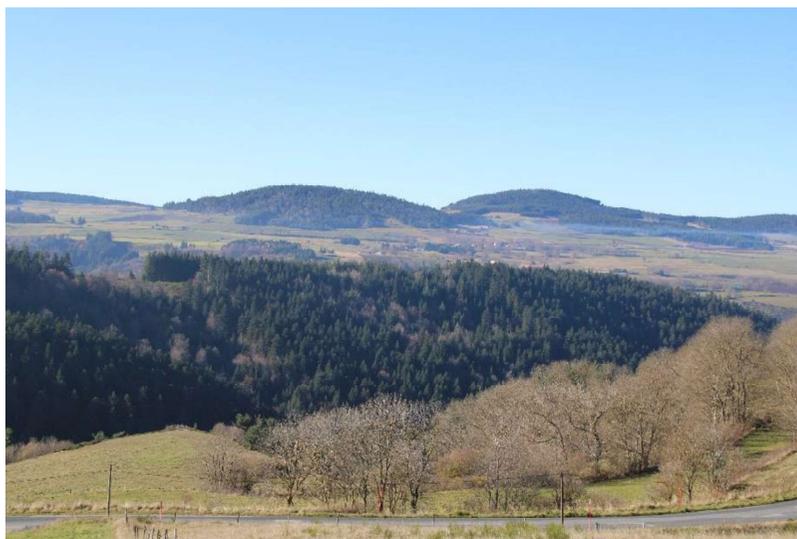


Figure 17 : Les boisements sur le plateau - T&P



Figure 18 : Les plantations de résineux aux limites franches - T&P



Figure 19 : La trame arborée du parcellaire agricole - T&P

3.1.3 Trame agraire

L'agriculture est dominée par **l'élevage** extensif de bovins (viande, lait) : pâturages, prairies de fauche. La présence de plus en plus importante des forêts tend à limiter les ouvertures visuelles et à remettre en cause la lisibilité de la dominante agricole. La faiblesse des dénivellations sur le Devès facilite le travail des champs et à fortiori la mécanisation. Le plateau est ainsi voué aux **cultures céréalières** (blé, orge) et **légumineuses** (AOC Lentille Verte du Puy). Accueillant les sols les plus fertiles, les **fonds de pente** des gardes (collines) sont cultivés.

Une **trame bocagère** maille le parcellaire : haies, arbres, murets érigés suite à l'épierrage des parcelles. L'activité agricole se traduit par la présence de **fermes** qui ponctuent le paysage.



Figure 20 : L'élevage bovin - T&P



Figure 21 : Les pentes cultivées des gardes - T&P



Figure 22 : La trame bocagère - T&P

3.1.4 Trame urbaine

Le territoire est caractérisé par des **villages de petite taille**, organisés soit de façon **linéaire** le long de la voie principale, soit autour d'une **place centrale**. L'implantation des villages et hameaux est toujours soigneusement choisie par rapport aux contraintes climatiques : au pied d'un relief protecteur (Coucouron, Saint-Paul de Tartas), dans les vallées ou sur leurs rebords (Lavillatte, Lafarre).

Des **hameaux et habitations isolées** ponctuent le territoire. En lien avec l'élevage extensif, de nombreuses **fermes** composent un habitat rural dispersé. Cet habitat traditionnel présente une architecture aux caractères montagnards (volumes simples et amples, matériaux issus du socle géologique). Par l'emploi de ces matériaux issus de l'environnement naturel, ces constructions s'inscrivent parfaitement dans le paysage.

Tableau 1 : Population des communes (source : Insee 2018)

Commune	Nombre d'habitants
<i>Langogne (en limite de l'aire éloignée)</i>	2 886
Coucouron	789
Pradelles	546
Lespéron	321
Saint-Paul de Tartas	187
Barges	106
Saint-Etienne du Vigan	99
Lavillatte	45



Figure 23 : Saint-Paul de Tartas au pied du mont Tartas - T&P



Figure 24 : Le hameau de la Villette - T&P

L'évaluation **des enjeux pour les lieux de vie** tient compte d'un certain nombre de critères, tels que le nombre d'habitants, la connexion aux axes de communication, l'attractivité du lieu lié notamment aux activités économiques.

Paysages perçus depuis les lieux de vie

Dans un paysage marqué par l'alternance de parcelles agricoles ouvertes et des boisements, l'apparition d'une silhouette villageoise capte immédiatement l'attention de l'observateur. Le paysage semble être agencé, ordonné, dès lors que le bâti, groupé, se distingue de l'étendue agricole ou boisée. Les villages servent de signaux dans le paysage. Les noyaux historiques des villages se caractérisent par des morphologies compactes et une architecture spécifique, des constructions attenantes ou resserrées. De récentes constructions apparaissent en périphérie des villages les plus peuplés ou des hameaux, contrastant avec les constructions historiques. Quelle que soit la morphologie du village, linéaire ou groupé, lorsque l'on se situe à l'intérieur de celui-ci, la perception que l'on a varie en fonction du mode d'implantation du bâti. Dans les villages où le front bâti est continu, les constructions s'imposent d'une manière très forte, surtout si elles donnent directement sur la rue. L'accolement des constructions empêche toutes percées visuelles. Inversement, dans les villages où le bâti alterne avec des jardins ou des cours fermées, des percées visuelles sont possibles.



Figure 25 : Le village de Lavillatte dans la vallée de l'Espezonette - T&P



Figure 26 : Le hameau de Montflaur - T&P



Figure 27 : Les fermes isolées - T&P

3.1.5 Infrastructures

Les principaux axes routiers sont la route **N88** qui relie Mende au Puy-en-Velay et la route **N102**, qui relie la vallée du Rhône au Massif Central. Elles offrent des perceptions rapides sur les paysages traversés et desservent un réseau de routes secondaires (D500, D284, D110, D16, D40).



Figure 28 : La route N88 - T&P

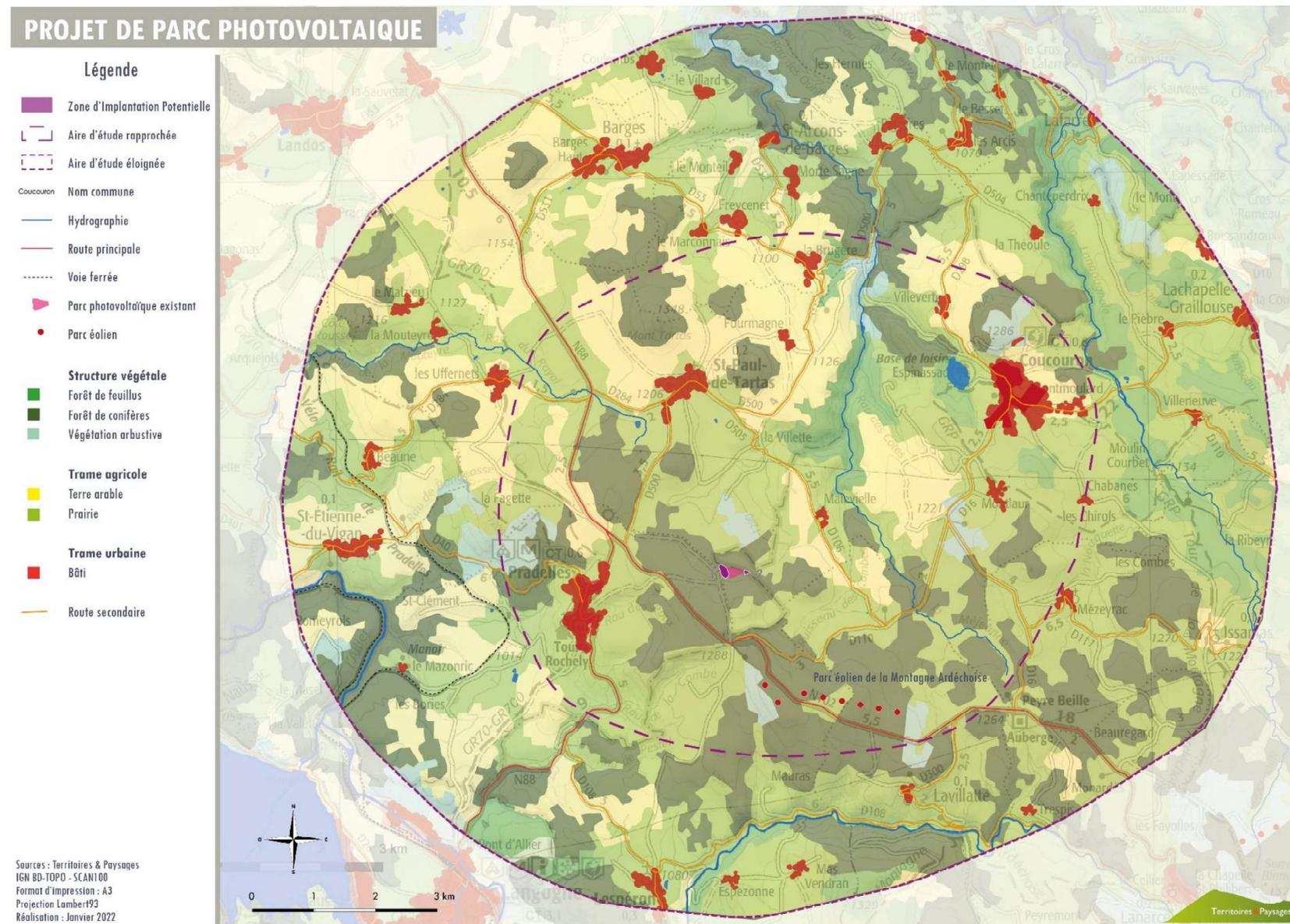


Figure 29 : Les routes sur le plateau avec des séquences boisées - T&P



Figure 30 : La route N102 - T&P

Figure 31 : Structure morphologique de l'aire d'étude éloignée



3.2 UNITES PAYSAGERES

Les atlas des paysages sont des documents de connaissance partagée qui permettent de traduire sur le territoire le terme de "paysage" défini par la Convention Européenne du paysage : "partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations". C'est pourquoi ils sont un outil indispensable, préalable à la définition des politiques du paysage. Les Atlas des paysages recomposent les informations sur les formes du territoire en identifiant les composantes du paysage (unités et structures paysagères des Atlas), les perceptions et représentations sociales (indicateurs sociaux d'évolution du paysage) ainsi que les dynamiques pour constituer un "état des lieux" des paysages appropriés par tous les acteurs du paysage. Sans portée réglementaire, les Atlas des paysages permettent néanmoins de rendre compte des enjeux d'un territoire donné vis-à-vis des dynamiques d'évolution des paysages et d'impulser des politiques de préservation ou de valorisation des paysages et de leurs éléments structurants.

Les descriptions des unités paysagères sont essentiellement basées sur les données des atlas des paysages d'Auvergne (2015) et de Rhône-Alpes (2006). Elles sont complétées par les observations issues des relevés terrain, les études et ouvrages existants, les documents et livrets d'information grand public dédiés au paysage et au patrimoine. Pour chaque unité paysagère, une analyse détaillée est réalisée. La morphologie du socle paysager, les différentes formes d'occupation du sol, l'implantation et la forme des lieux de vie comme les axes et sites fréquentés sont présentés. L'objectif est de qualifier le niveau d'enjeu et de sensibilité de l'unité paysagère vis-à-vis du futur parc photovoltaïque. Cette analyse servira dans un second temps pour composer et définir le projet d'implantation du futur parc photovoltaïque pouvant en retour participer à modifier l'identité des unités paysagères écrans et créer de nouveaux paysages.

- **La vallée de l'Allier et ses versants**
- **La Loire amont**
- **Le plateau ardéchois**
- **Les rebords du Devès**
- **La pointe sud du Devès**

L'évaluation des **enjeux paysagers** à l'échelle des unités paysagères s'applique sur des périmètres étendus. Elle tient compte d'un certain nombre de critères, tels que la diversité paysagère, la qualité des paysages évaluée par la présence de protections réglementaires ou d'un patrimoine bâti ou naturel remarquable, de la fréquentation de l'unité, de son attractivité, de ses usages, ambiances et perceptions. Les enjeux paysagers et patrimoniaux sont évalués indépendamment du projet à l'étude. Ils sont pondérés de faible à fort en 3 gradients selon l'évaluation paysagère et patrimoniale suivante :

- **Enjeu paysager et patrimonial faible** : le paysage de l'unité peut présenter certaines particularités bâties, naturelles, historiques qui participent à sa (re)connaissance et dotées d'un certain nombre d'éléments patrimoniaux reconnus localement mais non protégés réglementairement ;
- **Enjeu paysager et patrimonial modéré** : l'unité paysagère s'exprime par une diversité et certains éléments de patrimoine reconnus qui participent à la qualité du cadre de vie et à une attractivité relative, parfois résidentielle, avec un nombre d'éléments patrimoniaux naturels ou bâtis reconnus localement et protégés réglementairement ;
- **Enjeu paysager et patrimonial fort** : le nombre comme la qualité des éléments protégés participe à l'identité du paysage de l'unité. Le paysage est fréquenté, souvent mis en valeur et communiqué. Il forme l'écran dans lequel les villes et villages évoluent avec une certaine harmonie ;

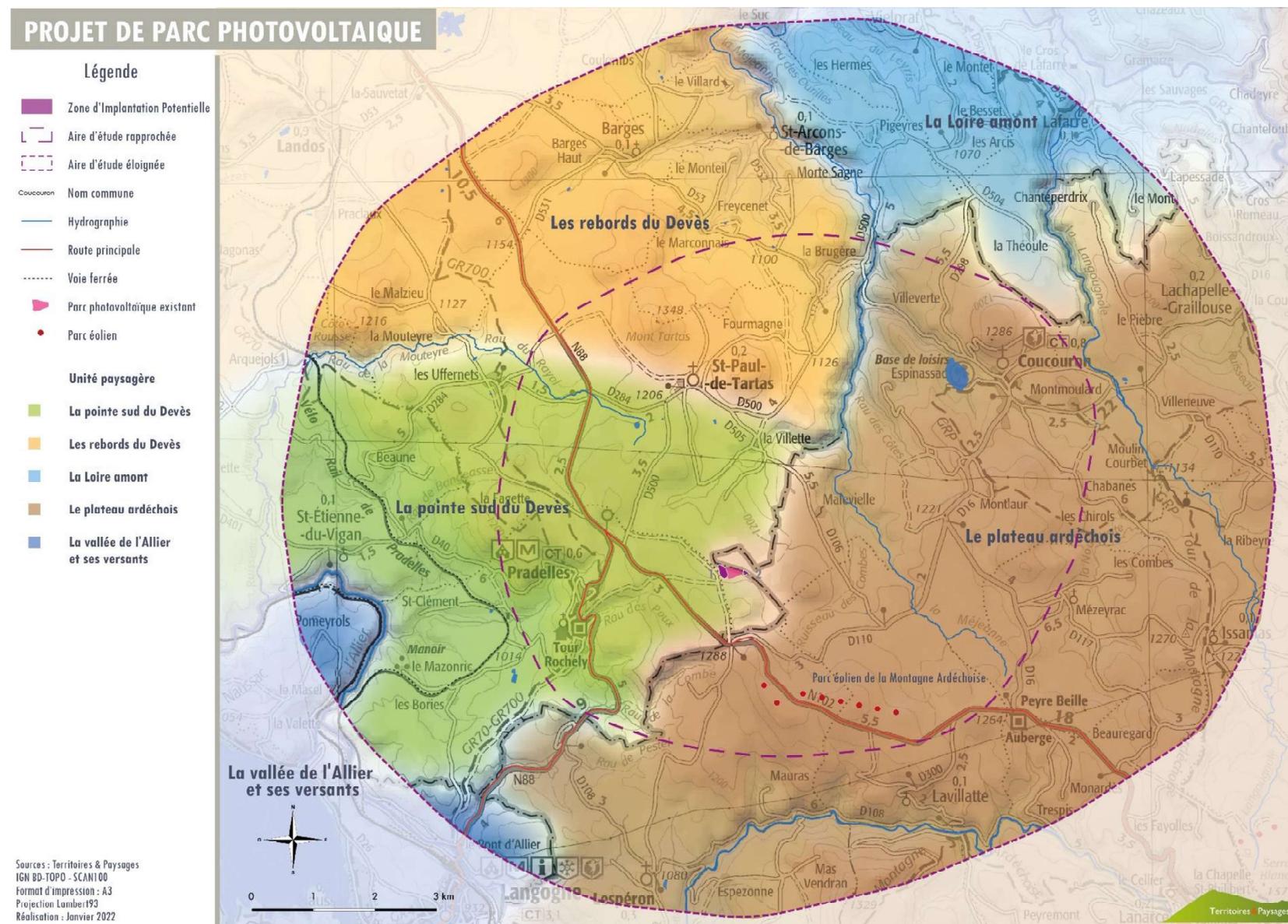
L'évaluation des enjeux paysagers et patrimoniaux est complétée par une évaluation de la sensibilité paysagère et patrimoniale de l'unité paysagère au regard des visibilitées potentielles en direction de l'aire immédiate du projet à l'étude.

Si la visibilité théorique est nulle, la sensibilité est classée nulle (une attention particulière sera apportée au phénomène de covisibilité). Si la visibilité théorique n'est pas nulle, des critères sont appliqués en fonction de cette visibilité :

- la distance entre l'unité paysagère et la ZIP ;
- la reconnaissance de l'unité paysagère : tourisme, reconnaissance institutionnelle, fréquentation... ;
- l'occupation du sol : environnement urbain, boisement, ouverture agricoles, panoramas... ;
- la covisibilité : vue potentielle permettant de voir à la fois les éléments du paysage et la ZIP dans le même champ visuel ;

La somme de ces critères indique la sensibilité finale : faible, modérée, forte.

Figure 32 : Unités paysagères



3.2.1 La vallée de l'Allier et ses versants

La vallée de l'Allier forme la limite nord-est de la Lozère et fait la transition avec les paysages d'Auvergne en rive droite : basaltiques, plus fertiles et plus ouverts. En s'engageant dans la Haute-Loire, la rivière creuse une **vallée très encaissée**, les gorges de l'Allier, entre le plateau basaltique du Devès à l'est et le massif granitique de la Margeride à l'ouest. Les **versants boisés** offrent des ambiances fermées. Langogne s'étire le long de la route N88 et occupe ainsi une position carrefour. Le noyau de la ville ancienne est aujourd'hui discret, noyé dans l'allongement de l'urbanisation généré par la route nationale. La ville est en outre desservie par la **ligne des Cévennes**, voie ferroviaire inaugurée en 1870 pour relier Paris à Marseille, qui suit de façon remarquable les sinuosités contraignantes de la vallée de l'Allier avec de nombreux ouvrages d'art. L'ensemble du bâti est marqué par une **architecture de transition**, évocatrice de l'Auvergne (tuile rouge, basalte mêlé au granit sur les façades...).

Enjeux et sensibilités vis-à-vis du projet de parc photovoltaïque sur la Zone d'Implantation Potentielle

L'enjeu est modéré pour cette unité paysagère avec la présence de Langogne en limite de l'aire d'étude éloignée. Les reliefs de la vallée empêchent toute perception vers la ZIP. La sensibilité est nulle.

34



Figure 33 : La vallée de l'Allier et ses versants depuis Pradelles - T&P

3.2.2 La Loire amont

Cette unité paysagère s'articule autour du cours **amont** de la Loire, au niveau de son passage du département de l'Ardèche à celui de la Haute-Loire. La frontière entre les deux départements n'a pas d'illustration dans le paysage (même ambiance et mêmes éléments d'identité paysagère). Au niveau de Lafarre et jusqu'à Salettes, la Loire, qui s'écoule du sud-est vers le nord-ouest est **moyennement encaissée**. Elle se faufile au bas de **versants boisés**. Elle reçoit de petits affluents en cascade et d'autres plus importants (Méjeanne, Langougnole). Le naturel domine et façonne le paysage. L'agriculture se cantonne sur les rebords de plateaux. Les secteurs de pente sont en pleine dynamique de reconquête naturelle : landes, friches et bois. L'habitat s'est adapté à la pente et au manque d'espace, les villages sont groupés en rebord de gorges (Vielprat, Lafarre). L'architecture est **rurale**, en granit ou basalte. Le réseau viaire présente un tracé très **sinueux**, en étroit lien avec la nature et l'eau.

L'enjeu est faible pour cette partie de la Loire amont. Les reliefs de la vallée empêchent toute perception vers la ZIP. La sensibilité est nulle.

3.2.3 Le plateau ardéchois

A l'extrémité ouest du département de l'Ardèche, le plateau ardéchois est limitrophe avec la Lozère (vallée de l'Allier). Avec son caractère **montagnard** (prairies de fauche, habitat dispersé et forêts), le paysage de cette unité affiche son appartenance au Massif Central. Le plateau ardéchois se caractérise par une simplification des motifs paysagers résultant des deux activités principales : l'exploitation **agricole** et l'exploitation **forestière**. Le plateau est marqué par la présence du **volcanisme** (anciens cratères, sucs, roche volcanique utilisée pour les constructions...). Les plateaux boisés sont traversés par des cours d'eau (Espezonnette, Langougnole, Méjeanne...). L'alternance et la concurrence entre les espaces pâturés et la forêt marque ce paysage et son évolution. L'espace forestier est le domaine des peuplements de douglas et d'épicéas qui supplantent la hêtraie-sapinière. Il alterne quelquefois avec des paysages naturels plus ouverts (landes à genêts, bruyères...).

L'espace agricole est voué à l'**élevage extensif bovin** : prairies de fauche, pâturages. La dimension agricole de ce territoire s'appréhende aussi à travers la gastronomie : viande bovine, charcuterie, fromages témoignent eux aussi de ce paysage. Dans cette zone rurale à faible densité de population, l'implantation des villages a toujours été choisie par rapport aux contraintes climatiques. **Coucouron** constitue le principal lieu de vie. Les autres villages (Lavillatte, Issanlas, Lachapelle-Graillose...), de petite taille, sont souvent constitués d'une rue principale bordée de maisons de part et d'autre. Cette situation facilite l'accès pendant les périodes de neige. **Hameaux et fermes isolées** ponctuent le territoire.

La **route N102** constitue l'artère principale de l'unité. Elle dessert un réseau de routes secondaires (D110, D108, D16). Cette partie du plateau ardéchois accueille 8 éoliennes du **parc éolien de la Montagne Ardéchoise**.

Enjeux et sensibilités vis-à-vis du projet de parc photovoltaïque sur la Zone d'Implantation Potentielle

L'enjeu est modéré pour cette unité paysagère traversée (N102), accueillant le village de Coucouron mais comptant peu d'éléments paysagers et patrimoniaux protégés et une attractivité touristique relative : randonnée (GR, GRP), plan d'eau et base de loisirs... La couverture boisée entourant la ZIP et le relief empêchent toute visibilité en direction du projet. La sensibilité est nulle.



Figure 34 : Le plateau ardéchois et les sucs en arrière-plan - T&P



Figure 35 : Le village de Coucouron au pied du relief de la Laoune - T&P

3.2.4 Les rebords du Devès

Comme le plateau du Devès, le rebord offre un paysage très **agricole** : élevage, cultures céréalières (orge, blé) et culture de la **lentille** qui y bénéficie de conditions climatiques favorables (AOC Lentille Verte du Puy). Les paysages portent l'empreinte de l'homme qui a mis en valeur cette haute terre **fertile**, caractérisée par la couleur rouge de son sol. Les zones **bocagères** (murets de pierre sèche, haies vives, frênes...) sont présentes bien que moins marquées que sur la partie centrale du plateau du Devès. La polyculture contribue à former un paysage **coloré**, la palette des couleurs s'enrichit de teintes différentes (vert, marron, rouge, jaune, or) selon les saisons. Le parcellaire agricole révèle le relief d'origine **volcanique** et ouvre des **vues lointaines** sur d'autres horizons : Mézenc, Meygal, Margeride... Ce paysage cultivé laisse peu de place à la forêt qui se cantonne aux sommets des gardes et quelques **bois épars** par endroits.

A l'image de **Saint-Paul de Tartas**, les villages du Devès sont souvent placés au pied d'une garde (colline volcanique) pour profiter de terrains fertiles. La ferme est l'habitat le plus répandu sur ce plateau très agricole. Avec l'agrandissement des exploitations, de nouveaux bâtiments type hangars ont souvent été adjoints, rompant avec le bâti traditionnel en pierre (ferme-bloc).

36

Particularités paysagères

Les **gardes**, collines coniques, sont d'anciens cratères de volcans érodés. Couvertes d'une terre très fertile, les fonds de pente de ces gardes sont cultivés. Les sommets sont boisés. De vastes dépressions circulaires, cratères d'explosion ou de « **maar** », donnent la réplique aux gardes. Si leurs pentes sont souvent cultivées, leur fond imperméable est plutôt marécageux. Ces marais/tourbières sont localement appelés narces ou sagnes.

L'enjeu est modéré pour cette unité paysagère structurante. Le parcellaire agricole ouvre des vues lointaines (Mézenc...). Le relief et les boisements bloquent le plus souvent les visibilitées en direction de la ZIP. Depuis la route D500 (Croix de Breyme), seul le parc photovoltaïque existant est visible, la ZIP étant masquée par les bois. Le sommet du mont Tartas (table d'orientation) présente une vue plongeante mais partielle sur la ZIP en raison de la végétation autour de celle-ci. La sensibilité est faible.



Figure 36 : Les rebords du Devès - T&P



Figure 37 : Le village de Saint-Paul de Tartas - T&P

3.2.5 La pointe sud du Devès

Cette unité forme l'extrémité sud du plateau du Devès et constitue un secteur de **transition** vers des paysages plus méridionaux. L'habituelle horizontalité du plateau du Devès est rompue ici par des reliefs plus marqués, notamment la « côte » d'à peu près 200 mètres qui se dresse de Pradelles à Arquejols dans l'axe sud-est / nord-ouest. Les paysages s'en ressentent : des pentes plus fortes donc davantage boisées (forêt de Pradelles, Bois du Mazigon, forêt de Monchamp). Les ruisseaux forment des vallées plus marquées. Certaines d'entre elles, en s'enfonçant, mettent à nu le socle granitique. Comme l'ensemble du Devès, l'unité offre un paysage très **agricole** : cultures céréalières, élevage bovin, légumineuses... Les zones bocagères (murets de pierre, haies vives...) sont présentes mais moins marquées que sur d'autres secteurs du Devès.

En dehors de Pradelles qui constitue le principal lieu de vie de l'unité, l'habitat est essentiellement composé de hameaux agricoles et fermes isolées : les Bories, la Fagette, Les Uffernets.

L'unité paysagère est traversée par 2 axes routiers importants, les routes **N88 et N102**, qui se rejoignent à hauteur de Pradelles, tout comme les sentiers de randonnées GR70, 700 et 470 qui empruntent ensuite un tracé commun jusqu'à Langogne.

Particularités paysagères

Le village de **Pradelles** (labellisé « Plus Beaux Villages de France », site inscrit et monuments historiques) est perché sur un coteau dominant la vallée de l'Allier. Cette ancienne place forte était une étape importante au Moyen-Âge pour les marchands ainsi que pour les pèlerins. Les demeures en pierre, avec arcades et hautes façades sont les témoins de cette époque.

Enjeux et sensibilités vis-à-vis du projet de parc photovoltaïque sur la Zone d'Implantation Potentielle

L'enjeu est modéré pour cette unité paysagère traversée (N102), fréquentée (plusieurs GR), qui accueille le village de Pradelles et plusieurs éléments paysagers et patrimoniaux protégés. Le relief et la végétation bloquent les vues en direction de la ZIP, la sensibilité est nulle.



Figure 38 : La pointe sud du Devès - T&P



Figure 39 : Le village de Pradelles - T&P

3.3 CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER

Le territoire d'étude possède un patrimoine historique protégé réglementairement. A cela, s'ajoute également un patrimoine bâti non protégé (patrimoine vernaculaire, religieux...). Ces éléments patrimoniaux participent, à leur échelle, à l'identité du territoire. Chacun d'entre eux génère des enjeux et sensibilités variables au regard du développement du photovoltaïque.

Les **monuments historiques** répartis sur l'ensemble de l'aire d'étude composent l'offre patrimoniale.

L'aire d'étude éloignée compte **16 monuments historiques** (3 classés et 13 inscrits). Il s'agit principalement d'églises, chapelles, maisons et châteaux.

L'aire d'étude éloignée compte également **1 site inscrit** (Pradelles, bourg et abords).

L'évaluation des **enjeux paysagers et patrimoniaux des monuments historiques** et des sites s'applique le plus souvent sur des éléments ponctuels pour ce qui relève des monuments jusqu'à des périmètres étendus pour les sites et les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle tient compte d'un certain nombre de critères, tels que la qualité architecturale d'ensemble, la qualité des paysages, la fréquentation du bâti ou du site, son attractivité, ses usages, son aire de mise en scène et de découverte, ses ambiances et perceptions.

Comme pour les unités paysagères, les enjeux pour le patrimoine architectural et paysager sont évalués indépendamment du projet à l'étude. Ils sont pondérés de très faibles à très forts :

- Enjeu paysager et patrimonial faible : le patrimoine architectural et paysager protégé est difficilement identifiable pour les personnes non initiées (absence de signalétique...). Ce niveau d'enjeu peut également qualifier un bâti ou un site reconnu très localement mais sans réelle attractivité.
- Enjeu paysager et patrimonial modéré : le patrimoine architectural et paysager s'exprime par des éléments soignés qui participent à la qualité du cadre de vie et à une attractivité relative, au niveau local.
- Enjeu paysager et patrimonial fort : le nombre comme la qualité des éléments protégés participe à l'identité du paysage du site. Le patrimoine est fréquenté et/ou souvent mis en valeur et communiqué. Il forme l'élément symbole d'un site ou d'un village.
- Enjeu paysager et patrimonial très fort : le patrimoine architectural et paysager est emblématique d'un site ou d'une région. Au-delà de sa protection réglementaire, il fait parfois l'objet d'outils de gestion afin de préserver le caractère remarquable du site bâti ou naturel et d'organiser sa fréquentation et sa mise en tourisme de manière harmonieuse.

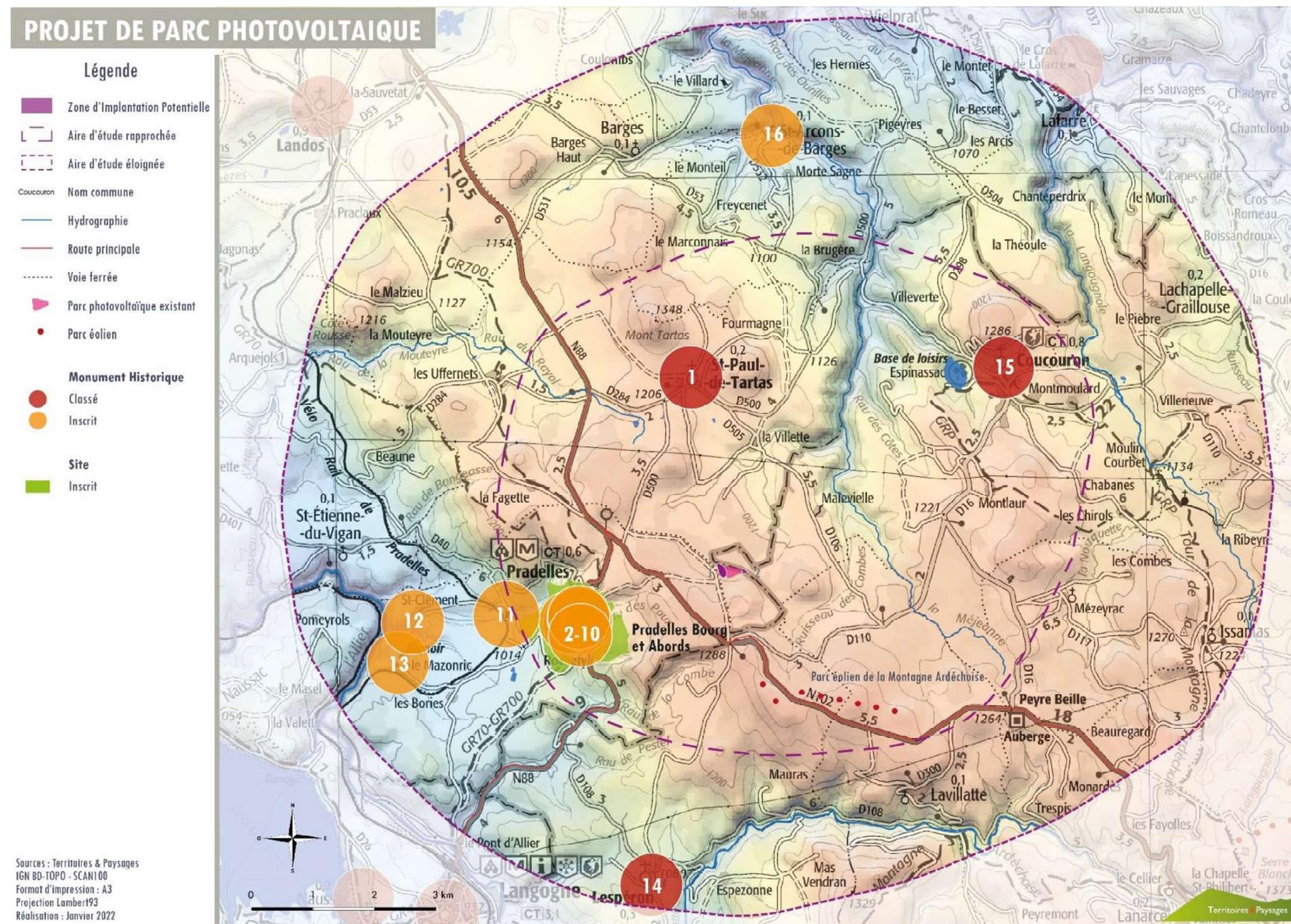
L'évaluation des enjeux est complétée par une évaluation de la sensibilité paysagère et patrimoniale au regard des visibilitées potentielles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.

Si la visibilité théorique est nulle, la sensibilité est classée nulle (une attention particulière sera apportée au phénomène de covisibilité). Si la visibilité théorique n'est pas nulle, des critères sont appliqués en fonction de cette visibilité :

- la distance entre le monument et la ZIP ;
- la situation : environnement urbain, monument isolé, point haut... ;
- la covisibilité : vue potentielle permettant de voir à la fois le monument et la ZIP dans le même champ visuel ;

La somme de ces critères indique la sensibilité finale : faible, modérée, forte.

Figure 40 : Protections paysagères et patrimoniales

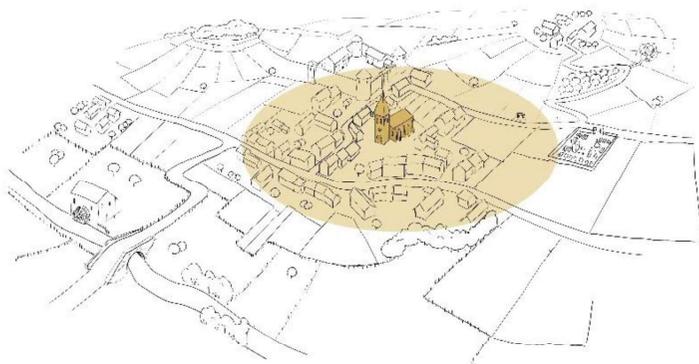


L'étude du contexte patrimonial et paysager s'attache à identifier les enjeux par une analyse approfondie des éléments patrimoniaux et paysagers.

Monument historique

Loi sur les monuments historiques du 25 février 1943 et du 31 décembre 1913

Les monuments classés ou inscrits génèrent des périmètres de protection (abords) d'un rayon de 500 m autour de ceux-ci (le périmètre peut être adapté aux réalités topographiques, patrimoniales). Il s'agit d'une contrainte majeure. Tout projet situé dans un rayon de 500 m est soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Au-delà du périmètre de 500 m, il y a lieu de prendre en compte les éventuels liens de covisibilité entre le monument et le site du projet.



1. Eglise Saint-Paul et enfeu du XIIIe siècle, Saint-Paul de Tartas, Classé (1907-1910), propriété de la commune, à 3 km de la ZIP

L'édifice fortifié date du XIIIe siècle. Durant les guerres de religion, l'église fut incendiée de même que le village, par les huguenots. À sa reconstruction en 1647, elle fut dotée d'un clocher à peigne. Dans le mur de clôture nord du cimetière, l'enfeu (niche funéraire) du XIIIe siècle se compose d'un simple enfoncement pratiqué dans le mur et amorti par un arc brisé.

L'enjeu est modéré pour ce monument. Situé dans le village, le bâti environnant bloque les vues en direction de la ZIP, la sensibilité est nulle.



Figure 41 : L'église Saint-Paul - T&P

2. Chapelle Notre-Dame, Pradelles, Inscrit (1971), propriété de la commune, à 2,4 km de la ZIP

La chapelle Notre-Dame est tout ce qu'il reste de l'ancien hôpital Saint-Jacques qui fut détruit par un incendie. Sa reconstruction en 1866 lui a donné ses lignes actuelles. Dans sa partie ouest en liaison avec l'hôpital, la chapelle enjambe la route, disposition qui a permis l'aménagement d'une tribune.

L'enjeu est modéré pour ce monument. Situé dans le village, le bâti environnant bloque les vues en direction de la ZIP, la sensibilité est nulle.



Figure 42 : La chapelle Notre-Dame - T&P

3. Maison, Pradelles, Inscrit (1972), propriété privée, à 2,4 km de la ZIP

Cette construction est sans doute un vestige de l'ancien prieuré de Pradelles dépendant de la Chaise-Dieu. Les détails de cette architecture et le voisinage immédiat de l'église le laisseraient supposer.

L'enjeu est faible pour ce monument. Situé dans le village, le bâti environnant bloque les vues en direction de la ZIP, la sensibilité est nulle.

4. Maison aux arcades, Pradelles, Inscrit (1999), propriété privée, à 2,4 km de la ZIP

Grâce à son enceinte fortifiée et à sa richesse, Pradelles joua un rôle militaire et religieux, notamment au XVI^e siècle, pendant les guerres de religion. Les familles d'officiers et de riches marchands y firent construire des hôtels particuliers. Avec les autres bâtiments de la place de la Halle, construits aux 15^e et 17^e siècles, la maison aux arcades constitue un ensemble caractéristique des maisons urbaines des bourgs marchands. Leur unité vient de la présence continue au niveau du rez-de-chaussée d'une galerie à arcades.

L'enjeu est modéré pour ce monument. Situé dans le village, le bâti environnant bloque les vues en direction de la ZIP, la sensibilité est nulle.



Figure 43 : La maison aux arcades et la maison Frevol - T&P

5. Maison Frevol, Pradelles, Inscrit (1999), propriété privée, à 2,4 km de la ZIP

L'enjeu est modéré pour ce monument. Situé dans le village, le bâti environnant bloque les vues en direction de la ZIP, la sensibilité est nulle.

6. Maison Templar, Pradelles, Inscrit (1935), propriété privée, à 2,4 km de la ZIP

L'enjeu est modéré pour ce monument. Situé dans le village, le bâti environnant bloque les vues en direction de la ZIP, la sensibilité est nulle.



Figure 44 : La maison Templar - T&P

7. Chapelle des Pénitents, Pradelles, Inscrit (1988), propriété privée, à 2,4 km de la ZIP

Située dans une impasse de la rue des Pénitents, il ne reste que la façade avec la croix de Malte et la date de construction sur le fronton. Seul le portail est protégé.

L'enjeu est faible pour ce monument. Situé dans le village, le bâti environnant bloque les vues en direction de la ZIP, la sensibilité est nulle.

8. Porte du Besset, Pradelles, Inscrit (1972), propriété de la commune, à 2,4 km de la ZIP

La porte du Besset est un élément de l'enceinte urbaine défensive. Elle devait être la plus importante après la porte principale de la Halle. L'ouvrage n'a conservé aucun appareil défensif et s'ouvre au sud sur deux arcs en tiers point dont le second, plus bas, suivant les traditions des fortifications, servait à recevoir la herse.

L'enjeu est faible pour ce monument. Situé dans le village, le bâti environnant bloque les vues en direction de la ZIP, la sensibilité est nulle.



Figure 45 : La porte du Besset - T&P

9. Porte de la Verdette, Pradelles, Inscrit (1971), propriété de la commune, à 2,4 km de la ZIP

Cette porte de l'enceinte urbaine présente une voûture plein cintre chanfreiné. La partie supérieure a conservé les corbeaux de pierre des mâchicoulis. L'intérieur a conservé les pierres primitives constituant l'escalier montant au rempart. Une Vierge à l'Enfant se trouve dans une niche, à l'intrados de la voûture.

L'enjeu est faible pour ce monument. Situé dans le village, le bâti environnant bloque les vues en direction de la ZIP, la sensibilité est nulle.



Figure 46 : La porte de la Verdette - T&P

10. Tour de Rochely, Pradelles, Inscrit (1972), propriété de la commune, à 2,4 km de la ZIP

La tour, du nom de la famille autrefois propriétaire, doit remonter au XIV^e siècle, époque des grandes campagnes de fortifications du pays contre les routiers et les invasions étrangères. Les archères et meurtrières ont aujourd'hui disparu. La tour, très proche de la porte de la Verdette, devait être un élément de la défense de celle-ci.

L'enjeu est faible pour ce monument. Situé dans le village, le bâti environnant bloque les vues en direction de la ZIP, la sensibilité est nulle.



Figure 47 : La tour de Rochely - T&P

11. Château du Mazigon, Pradelles, Inscrit (2009), propriété privée, à 3,5 km de la ZIP

L'édifice est un petit manoir rustique construit au XVII^e siècle (date 1642 gravée sur la porte), agrandi à la fin du XIX^e siècle, le château du Mazigon se distingue surtout par la variété et l'authenticité de son décor intérieur.

L'enjeu est modéré pour ce monument. Le relief bloque toute vue en direction de la ZIP, la sensibilité est nulle.



Figure 48 : Château du Mazigon - T&P

44

12. Eglise Saint-Clément (vestiges), Pradelles, Inscrit (1988), propriété privée, à 5 km de la ZIP

A proximité du hameau Saint-Clément, dans les bois, les ruines de la chapelle Saint-Clément sont les vestiges d'un petit enclos prieural qui paraît remonter au XIIe siècle. De l'église proprement dite ne se voit plus guère que le plan au sol, à abside semi-circulaire. A quelques mètres du chevet, la fontaine Sainte-Reine auprès de laquelle se devinent plusieurs sarcophages. En contrebas de l'ossuaire, un bâtiment rectangulaire était peut-être un ancien prieuré-cure. L'ensemble a été ruiné au cours du XXe siècle par des fouilles archéologiques "sauvages", menées à la dynamite.

L'enjeu est faible pour ces vestiges. L'environnement boisé et le relief empêchent toute vue en direction de la ZIP, la sensibilité est nulle.

13. Manoir du Mazonric, Pradelles, Inscrit (1986), propriété privée, à 5,4 km de la ZIP

La composition volumétrique de cet édifice du XVIe siècle est caractéristique de son époque. L'édification du Mazonric correspond à la période d'expansion et de prospérité de la famille Belvezer, connue dès le XVe siècle pour tenir un rang distingué et se signaler par le nombre de ses fondations pieuses et de ses riches alliances. Le Mazonric est un lieu ouvert au public (festival, concerts, expositions et land art).

L'enjeu est modéré pour ce monument accueillant du public. Le relief bloque toute vue en direction de la ZIP, la sensibilité est nulle.



Figure 49 : Manoir du Mazonric - T&P

14. Eglise Saint-Hilaire, Lespéron, Classé (1941), propriété de la commune, à 5,1 km de la ZIP

L'église des XIe et XIIe siècles est dotée d'un clocher à peigne. Elle fut un prieuré de l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault) du 11e siècle à la période révolutionnaire.

L'enjeu est modéré pour ce monument. Situé dans le village, le bâti environnant bloque les vues en direction de la ZIP, la sensibilité est nulle.



Figure 50 : L'église Saint-Hilaire - T&P

15. Eglise Saint-Martin, Coucouron, Classé (1907), propriété de la commune, à 5,5 km de la ZIP

Datant des XIe et XIIe siècles, l'église Saint-Martin ne conserve de l'époque romane que son très beau portail sculpté, en tuf volcanique rougeâtre et brun, seul élément protégé au titre des monuments historiques.

L'enjeu est modéré pour ce monument. Situé dans le village, le bâti environnant bloque les vues en direction de la ZIP, la sensibilité est nulle.



Figure 51 : L'église Saint-Martin - T&P

16. Eglise Notre-Dame de l'Assomption, Saint-Arcons de Barges, Inscrit (2002), propriété de la commune, à 7 km de la ZIP

L'église, entourée du cimetière et d'un mur de clôture, est un édifice caractéristique des églises vellaves à clocher-mur. Au chevet roman a été ajoutée une nef gothique, complétée au XVe siècle par une façade ouest à clocher-mur.

L'enjeu est modéré pour ce monument. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle, le relief bloque toute visibilité.

Site

Art. L. 341-1 à L. 341-22 du Code de l'Environnement

L'inscription a souvent été mobilisée sur des sites humanisés (centres anciens, paysages ruraux...) mais concerne également des entités naturelles remarquables destinées à l'origine au classement.

Si réglementairement, les sites inscrits bénéficient d'une protection moindre que les sites classés, ils s'avèrent souvent tout aussi sensibles en termes de paysage et de patrimoine. Moins contraignante que le classement, cette mesure repose sur l'avis préalable de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) obligatoirement requis pour tous travaux autres que relevant de l'exploitation courante des fonds ruraux ou de l'entretien normal des bâtiments.

L'Architecte des Bâtiments de France dispose d'un avis simple sauf pour les permis de démolir où l'avis est conforme. Il est d'usage que les projets de nature à modifier sensiblement la présentation d'un site inscrit soient soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Nature, du Paysage et des Sites (CDNPS).

Pradelles bourg et abords, Site inscrit (1977), à 2,4 km de la ZIP

Surface : 162 hectares

Dominant la vallée de l'Allier, cette ancienne place forte sur la voie Régordane était une étape importante pour les marchands important les denrées du Midi ainsi que pour les pèlerins en route vers Saint-Gilles et venant du Puy-en-Velay. Témoins de cette époque prospère, les maisons et hôtels particuliers aux murs de pierre et arcades ont vu passer des générations de voyageurs, parfois célèbres, comme l'écrivain écossais Robert-Louis Stevenson qui a donné son nom à cette voie devenue le sentier de randonnée GR70. Le site inscrit englobe plusieurs monuments historiques inscrits.

L'enjeu est modéré pour ce site fréquenté qui compte un patrimoine riche. Le relief bloque toute vue en direction de la ZIP, y compris depuis les points de vue (table d'orientation), la sensibilité est nulle.

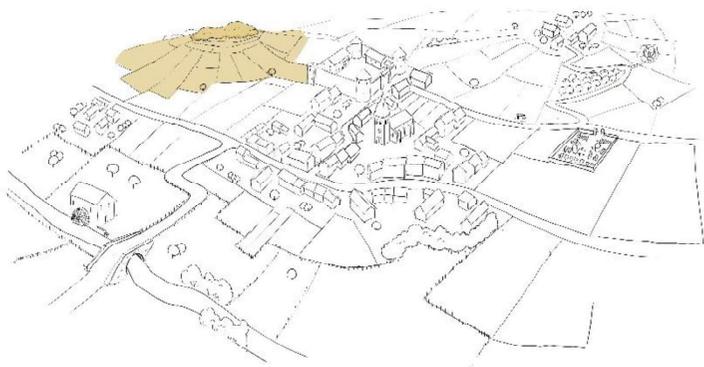


Figure 52 : Le site inscrit de Pradelles bourg et abords - T&P

Patrimoine non-protégé

Plusieurs éléments de patrimoine non protégé ponctuent le territoire. Il s'agit d'un patrimoine remarquable ou du « petit patrimoine » représentant un style ou une époque particulière, un mode de vie ou des pratiques autochtones.

- Petit patrimoine rural ou villageois : il s'agit des éléments tels que les fontaines, lavoirs, fours à pain... ;
- Patrimoine religieux : incluant les édifices religieux non classés ou inscrits, des croix, des cimetières, calvaires... ;
- Patrimoine bâti identitaire villageois : cette catégorie est représentée par tout bâtiment, hormis le bâti remarquable, ayant une architecture traditionnelle, autochtone, représentant des pratiques locales à des époques différentes. On y retrouve les maisons journalières ou bourgeoises ;
- Patrimoine bâti identitaire rural : Il s'agit du bâti traditionnel à vocation d'activités agricoles ou d'habitations accompagnant des activités agricoles (fermes en pierre) ;
- Patrimoine remarquable historique : sont compris dans cette catégorie les éléments bâtis ou bâtiments dont l'intérêt architectural ou historique est marquant mais n'est pas reconnu au titre d'un classement ou d'une inscription particulière ;
- Patrimoine industriel, ferroviaire, civil... : comprend tout le patrimoine bâti lié aux activités industrielles et ferroviaires (tunnels, viaducs de la ligne des Cévennes), ainsi que les ouvrages de type civil (ponts, moulins) ;
- Patrimoine naturel d'intérêt paysager et historique : tout élément naturel participant à l'image du territoire : alignement d'arbres, arbres remarquables isolés, chutes d'eau.

L'enjeu est faible pour ces éléments. La sensibilité est nulle.

Archéologie

Aucune Zone de Présomption de Prescription Archéologique n'est recensée sur l'aire d'étude éloignée.

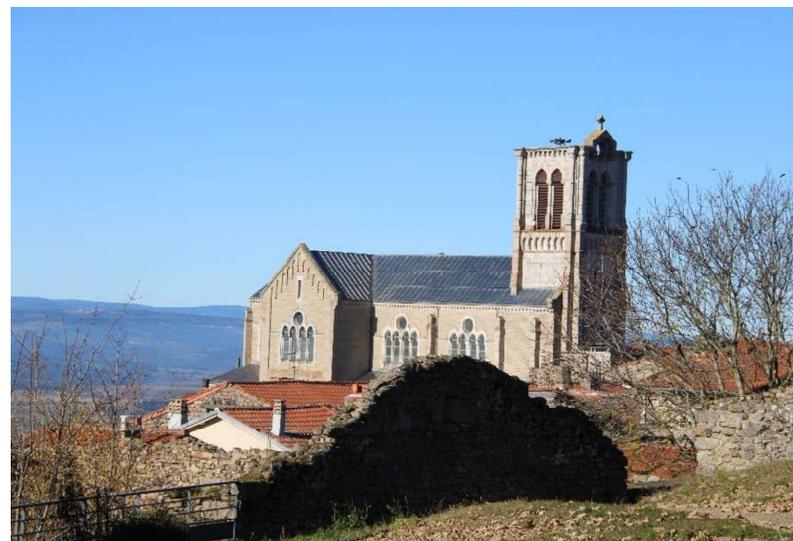


Figure 53 : L'église de Pradelles - T&P

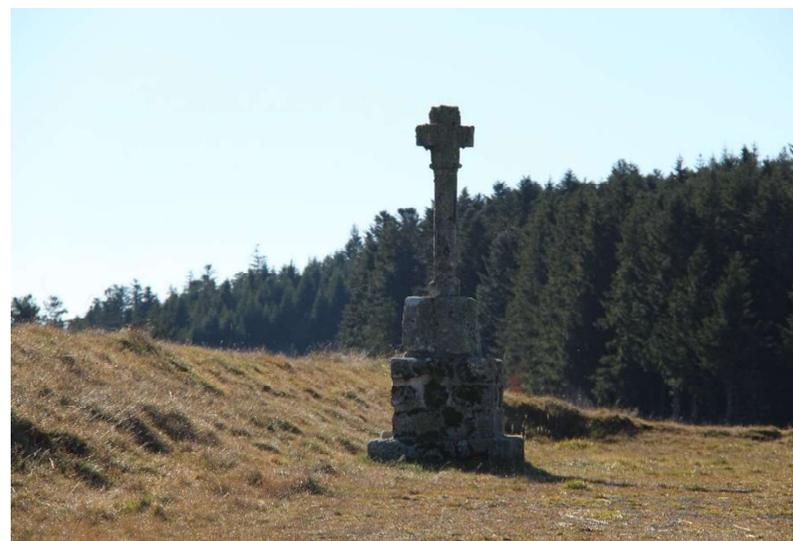


Figure 54 : Une croix en pierre - T&P

3.4 CONTEXTE TOURISTIQUE

Les espaces naturels et les paysages préservés sont le principal atout touristique du territoire. Ils offrent un cadre privilégié pour la pratique de nombreuses activités et loisirs de plein air. La fréquentation touristique se concentre dans la partie Est de l'aire d'étude éloignée, autour de Pradelles (patrimoine, GR, vélorail, train touristique...).

Tourisme vert et activités de pleine nature

L'aire d'étude éloignée est parcourue par des **sentiers de Grande Randonnée** (GR) : GR70 « Chemin de Stevenson », GR700 « Voie Regordane », GR470, GR3, GRP Tour de la Montagne Ardéchoise. Un réseau d'itinéraires de Promenade et de Randonnée (PR) complète ce réseau : du mont Tartas à la Méjeanne à Saint-Paul de Tartas, la Croix de la Vie à Pradelles, la tour de Villeneuve et château de Montlaur à Coucouron, Mauras à Lespéron, la Peyremont-Trespis à Lavillatte, Entre rivières et tourbières à Issanlas.

Ces voies touristiques permettent de découvrir le territoire de l'aire d'étude à allure réduite, ce qui sous-entend une perception facilitée du paysage.

D'autres itinéraires permettent de découvrir les paysages de manière originale :

- le **vélorail de Pradelles** sur une portion de l'ancienne voie ferrée Le Puy-Langogne
- le **train touristique** des gorges de l'Allier (en limite de l'aire d'étude éloignée), entre Langogne et Langeac sur la « ligne des Cévennes »

Le **plan d'eau de Coucouron** est à la fois un lieu de baignade et de détente (pédalos, canoë, parcours santé, aire de camping-car, sentier autour du lac, pêche).

Sur le plateau du Devès, le **mont Tartas** équipé d'une table d'orientation offre un panorama à 180° sur le plateau ardéchois.

Tourisme culturel

Pradelles, labellisé « **Plus Beaux Villages de France** », constitue le principal site culturel du territoire. Le village, site inscrit, compte de nombreux monuments valorisés dans son circuit de découverte et un point de vue équipé d'une table d'orientation. Un

parc de loisirs « le Parc du Chat Botté » sur le thème des traditions et des légendes est également situé dans le village.

L'**auberge de Peyrebeille**, le long de la route N102, propose une visite muséographique atypique mettant en avant les faits historiques commis dans ce lieu surnommé également « l'Auberge Rouge ».

Tourisme gastronomique / de terroir

Le territoire recèle de nombreuses spécialités issues du terroir (charcuteries, viandes, fromages, lentilles, champignons, myrtilles...). Des points de vente directe se sont développés (Pradelles, Coucouron).

Chiffres sur la fréquentation touristique du territoire

Site touristique	Nombre de visiteurs (Source : département Haute-Loire)
Vélo-rail de Pradelles (avril à octobre)	11 587 (2018)
Train touristique des gorges de l'Allier (8 circulations sur la saison)	3 235 (2019)

L'enjeu varie de faible (itinéraires PR, plan d'eau de Coucouron, Mont Tartas) à modéré (GR, village de Pradelles, vélorail) pour ces itinéraires et activités touristiques. La sensibilité vis-à-vis du projet est majoritairement nulle en raison du relief et de la végétation qui bloquent les vues en direction de la ZIP. Seul le sommet du mont Tartas (table d'orientation) présente une vue plongeante en direction de la ZIP, atténuée par l'éloignement et la végétation arborée présente autour de la ZIP. La sensibilité est faible.